

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

115^{ème} REUNION

14 MARS 2008

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm(CXV)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 115^{EME} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 115^{ème} réunion tenue le 14 mars 2008, a adopté la décision qui suit sur la situation au Kenya:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la Note d'information sur la situation au Kenya et l'évolution des efforts de médiation [PSC/PR/2(CXV)]. Le Conseil **prend également note** de la communication de l'Ambassadeur Oluyemi Adeniji, Président de séance du Dialogue national et de la réconciliation au Kenya, ainsi que de celles du Représentant permanent du Kenya auprès de l'UA et du représentant du Secrétariat exécutif de l'IGAD ;
2. **Rappelle** ses communiqués de presse antérieurs sur la situation au Kenya en date du 21 janvier et du 28 février 2008, respectivement, ainsi que la décision sur la situation au Kenya adoptée par la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Addis Abéba du 31 janvier au 2 février 2008 ;
3. **Se félicite** de la signature des accords politiques et autres instruments visant à mettre fin à la crise au Kenya, en particulier le document *Agir ensemble en faveur du Kenya - Accord sur les principes du partenariat pour le Gouvernement de coalition et la Loi 2008 sur l'entente et la réconciliation nationales* du 28 février 2008, qui prévoient la mise en place d'un Gouvernement de coalition, afin de relever les défis auxquels le Kenya fait face. Le Conseil **entérine** ces Accords et **demande** à tous les Kenyans de les soutenir ;
4. **Félicite** le Président Mwai Kibaki et l'Honorable Raila Odinga pour la sagesse, le *leadership* et le courage dont ils ont fait preuve en agissant dans l'intérêt de tous les Kenyans pour mettre un terme à la crise dans le pays ;
5. **Félicite** le Président John Kufuor pour les efforts de médiation qu'il a entrepris, en sa qualité de Président en exercice de l'UA, et pour la mise en place du Groupe d'éminentes personnalités africaines, dirigé par M. Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations unies, et comprenant M. Benjamin Mkapa, ancien Président de la Tanzanie, et Madame Graça Machel. Le Conseil **félicite** le Groupe pour ses efforts et pour sa médiation entre les parties dans le cadre du Dialogue national et de la réconciliation au Kenya. Dans ce contexte, le Conseil **exprime son appréciation** pour tous les efforts, régionaux et continentaux, déployés en appui au processus de médiation ;
6. **Exprime sa gratitude** au Président Jakaya Kikwete de la Tanzanie, Président en exercice de l'UA, pour son intervention opportune, qui a permis de réitérer aux parties l'importance que l'UA attache à la conclusion d'un règlement global en vue de mettre fin à la crise et de s'attaquer à ses causes profondes ;
7. **Exprime sa gratitude** à la communauté internationale, y compris les Nations unies et son Secrétaire général, pour son appui au Groupe d'éminentes personnalités africaines et au Dialogue national et à la réconciliation au Kenya ;

8. **Lance un appel** aux parties kenyanes pour qu'elles maintiennent leur esprit de coopération et de dialogue, afin de parvenir à une compréhension commune de tous les Accords conclus dans le cadre du Dialogue national et d'assurer leur mise en œuvre intégrale. En particulier, le Conseil **lance un appel** aux parties pour qu'elles œuvrent à mettre un terme définitif à toute forme de violence et qu'elles veillent à la mise en œuvre intégrale des Accords conclus sur les questions à long terme, y compris la consolidation de la cohésion et de l'unité nationales, la réforme foncière, la lutte contre la pauvreté et l'inégalité, la résorption des déséquilibres régionaux en matière de développement, la promotion de l'égalité des chances, la lutte contre le chômage, la réforme de l'administration publique, le renforcement des lois anti-corruption et des mécanismes obligeant l'administration publique à rendre compte, la réforme du système et des structures de gestion des finances et des recettes publiques, et la prise en compte des questions de responsabilité et de transparence ;

9. **Lance un appel** à la communauté internationale, y compris les Etats membres de l'UA, pour qu'ils continuent à appuyer le Kenya, particulièrement en ce qui concerne le retour des personnes déplacées et des réfugiés chez eux ou dans d'autres régions du Kenya et la reconstruction des infrastructures et des biens endommagés et détruits par les violences post-électorales. A cet égard, le Conseil **demande** à la Commission, en consultation avec le Gouvernement du Kenya et avec l'appui des partenaires internationaux, de mobiliser tout le soutien nécessaire aux efforts de reconstruction ;

10. **Demande** à la Commission de rester en contact avec les parties kenyanes et de les appuyer dans la mise en œuvre des Accords signés. Le **Conseil demande en outre** au Groupe d'éminentes personnalités africaines de continuer à soutenir les parties kenyanes dans la mise en œuvre de ces Accords, y compris un soutien aux différents Comités et Commissions qu'ils prévoient et le suivi des recommandations qui émaneront de ces structures. Le **Conseil demande également** au Groupe d'apporter tout le soutien requis au Gouvernement de coalition et aux autres parties prenantes dans le processus de révision constitutionnelle ;

11. **Demande** à la Commission d'initier une réflexion collective sur les défis liés à la tension et aux contestations qui caractérisent souvent les processus électoraux en Afrique, y compris le renforcement des capacités africaines, aux niveaux national, régional et continental, dans le domaine de l'observation et du suivi des élections ;

12. **Décide** de rester saisi de la question.